

## INSCRIPTION DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Auprès du secrétariat ou de la direction du **Jeudi 25 août au mercredi 07 sept 2022.**

Jeudi 25/08	Vend 26/08	Lundi 29/08	Jeudi 01/09	Vend 02/09	Lundi 05/09	Mardi 06/09	Mercr 07/09
	Ste Sigolène		Ste Sigolène	Ste Sigolène	Ste Sigolène	Ste Sigolène	Monistrol
	09h00-12h00		09h00-12h00	09h00-12h30	09h00-12h30	08h30-12h00	09h00-12h00
Ste Sigolène		Ste Sigolène	Monistrol		Ste Sigolène		Ste Sigolène
17h00-19h00		14h00-17h00	16h00-18h30		15h00-18h00		13h30-16h30

- à **Monistrol sur Loire** : Maison des Associations - Place Maréchal de Vaux.

- à **Sainte-Sigolène** (Secrétariat) : Maison de la Musique - 2 Avenue de Marinéo.

Et lors du **forum des associations le samedi 03/09/2022 à Ste Sigolène (matin) et Monistrol (après-midi).**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans un dossier complet et accompagné du règlement annuel.

**ESSAI GRATUIT POSSIBLE lors des deux premiers cours avec fiche inscription remplie (sans le règlement).**

### MODALITES D'INSCRIPTION

↳ Les cours de danse classique et de modern'jazz sont dispensés par Pauline CARCEL. **Seule cette dernière peut décider du niveau et du groupe dans lequel évolue chaque élève.**

↳ Nous vous remercions de nous transmettre une **adresse email valide.**

↳ **Début des cours à partir du MARDI 13 septembre 2022.** Pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception.

↳ Tous les cours se déroulent au studio du **Pôle enfance danse - 10 Avenue de Marinéo - 43600 Ste Sigolène.**

↳ Pour pouvoir accéder aux cours, les élèves doivent avoir remis la totalité des pièces requises (y compris le certificat médical) et être à jour des paiements.

↳ Il est demandé une **tenue adaptée** à la pratique de la danse (commande groupée pour les classes classique IC3.4 et cycle II classique et jazz), à savoir :

- Pour les cours d'Eveil et initiation et de CLASSIQUE : justaucorps et jupette séparée du justaucorps (**pas de tunique**) de la couleur correspondant au niveau du cours, collant et chaussons 1/2 pointes soit **Eveil et initiation : ROSE** - Cycle I 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : **BLANC** - Cycle I 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année et Cycle II : à voir avec le professeur (commande groupée).

- Pour les cours de MODERN'JAZZ : socquettes et pour le Cycle I 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : **justaucorps BLANC et collants ou caleçon NOIR** - Cycle I 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : **brassière et shorty NOIR** - Cycle II : à voir avec le professeur (commande groupée). Adulte : une tenue confortable et socquettes.

↳ Spectacle de danse : Les élèves s'engagent à participer à TOUTES les représentations du spectacle de danse. En cas d'absence signalée après le 1<sup>er</sup> mars 2023, les costumes et accessoires commandés par l'EIMD seront facturés à la famille.

### PIECES A FOURNIR

Fiche de renseignements dûment remplie et signée (1 fiche par élève)

Autorisation d'utilisation d'image complétée et signée.

1 CERTIFICAT MEDICAL attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.

Règlement par **1 chèque** du montant annuel ou **3 chèques** du montant trimestriel (encaissement 11/2022, 01/2023 & 04/2023 ou **6 chèques** (encaissement au début des mois de novembre, décembre 2022, janvier, février, mars et avril 2023) à l'ordre de **EIMD des Marches du Velay/Rochebaron**. Possibilité de régler en **espèces** ou par **chèques-vacances** ou par **coupons-sport** (Echange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2022. **Toute année commencée est due dans sa totalité.** En cas de non-paiement des frais d'inscription, des frais de traitement de dossier de 30€ seront facturés à la famille à partir du 2<sup>ème</sup> rappel. Les règlements concernant les frais d'inscription de juin 2022 seront encaissés en novembre 2022

**Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.**

EIMD des Marches du Velay/Rochebaron - 2 Av de Marinéo - BP 80 - 43600 Ste Sigolène

☎ : 04.71.66.40.24

☎ : 06.08.02.78.75

✉ eimd.marchesduvelay@orange.fr

# TARIFS DANSE CLASSIQUE ET MODERN'JAZZ - Année scolaire 2022-2023

**+9 € de cotisation par famille (à ajouter au montant total ou au montant du 1<sup>er</sup> chèque si règlement en 3 ou 6 fois).** Une seule adhésion à l'Association EIMD des Marches du Velay/Rochebaron par famille pour la musique et la danse. Possibilité de régler en espèces ou par chèque-vacances ou coupons-sport.

L'échange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport est possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2022.

	Elèves CCMVR			Elèves extérieurs CCMVR		
	En 6 fois	trimestriel	annuel	En 6 fois	trimestriel	annuel
Eveil danse	12 €	24 €	72 €	12 €	24 €	72 €
Initiation	20,5 €	41 €	123 €	22,5 €	45 €	135 €
<b>Inscription à un 1<sup>er</sup> cours</b>						
Adulte	35,5 €	71 €	213 €	37,5 €	75 €	225 €
1 <sup>er</sup> enfant	28,5 €	57 €	171 €	30,5 €	61 €	183 €
2 <sup>e</sup> enfant	25,5 €	51 €	153 €	27,5 €	55 €	165 €
3 <sup>e</sup> enfant	23 €	46 €	138 €	25,5 €	51 €	153 €
<b>Inscription à un 2<sup>ème</sup> cours</b>						
Adulte	23 €	46 €	138 €	24,5 €	49 €	147 €
Enfant	19 €	38 €	114 €	20,5 €	41 €	123 €
<b>Inscription à un 3<sup>ème</sup> cours</b>						
Adulte	14 €	28 €	84 €	15,5 €	31 €	93 €
Enfant	11 €	22 €	66 €	13 €	26 €	78 €

Légende : CCMVR Communauté de communes des marches du Velay/Rochebaron

## PLANNING INDICATIF DANSE

**NB : Les âges sont donnés à titre indicatif seul le professeur de danse peut décider du niveau et du groupe dans lequel évolue chaque élève.**

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	10h45 à 11h30 4/5 ans 2017-2018 <b>EVEIL 1</b>		
	11h30 à 12h30 6/7 ans 2015-2016 <b>INITIATION 1</b>		
	13h15 à 14h30 8/9 ans 2013-2014 <b>CLASSIQUE Niveau IC 1.2</b>		
17h00 à 18h00 8/9 ans 2013-2014 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IC 1	14h30 à 16h00 10/12 ans 2010 à 2012 <b>CLASSIQUE Niveau IC 3.4</b>	17h00 à 18h15 9/10 ans 2012-2013 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IC 2	17h00 à 17h45 4/5 ans 2017-2018 <b>EVEIL 2</b>
18h00 à 19h30 11/12 ans 2010 à 2011 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IC 3	16h30 à 18h00 13/15 ans 2007-2009 <b>CLASSIQUE Niveau IIC 1.2</b>	18h15 à 19h45 13 ans 2009 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IC 4	17h45 à 18h45 6/7 ans 2015-2016 <b>INITIATION 2</b>
19h30 à 21h00 14/15 ans 2007-2008 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IIC 1-2	18h00 à 20h00 <b>CLASSIQUE Niveau IIC 3.4</b>	19h45 à 21h15 <b>MODERN'JAZZ</b> <b>ADULTE</b> & ados + 16 ans	18h45 à 20h45 <b>MODERN'JAZZ</b> Niveau IIC 3.4
	20h00 à 21h30 <b>CLASSIQUE</b> <b>ADULTE</b>		

👉 **DEBUT DES COURS : à partir du lundi 12 septembre 2022.** 👉 **FIN DES COURS : vendredi 07 juillet 2023.**

👉 **PAS DE COURS pendant les vacances scolaires sauf exception.**

## Cadre réservé à l'administration.

 Chèque annuel Chèques x 3 Chèques X 6 Chèques vacances : Espèces : € (Reçu n° ). Coupons-sport : Autres élèves de la famille :

## Renseignements ELEVE

NOM.....

Prénom.....

Date de naissance : / /

Etablissement scolaire fréquenté en 2022/23 : .....Classe.....

Commune : .....

## Renseignements PARENTS

PARENT 1

PARENT 2

NOM Prénom

 E-mail  
(1 seul par élève)Adresse  
CP - Commune

(si différente)

 portable domicile

⇒ L'élève s'inscrit dans les disciplines suivantes - cocher la ou les case(s) :

 EVEIL DANSE 1 (né en 2017-2018) : MERCREDI 10H45 à 11H30 EVEIL DANSE 2 (né en 2017-2018) : VENDREDI 17H00 à 17H45 INITIATION DANSE 1 (né en 2015-2016) : MERCREDI 11H30 à 12H30 INITIATION DANSE 2 (né en 2015-2016) : VENDREDI 17H45 à 18H45

## CLASSIQUE

 Cycle 1 - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (né en 2013-2014) : MERCREDI 13H15 à 14H30 Cycle 1 - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année (né en 2010 à 2012) : MERCREDI 14H30 à 16H00 Cycle 2 - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (né de 2007 à 2009) : MERCREDI 16H30 à 18H00 Cycle 2 - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année : MERCREDI 18H00 à 20H00 Adulte et ados + 16 ans : MERCREDI 20H00 à 21H30

## MODERN' JAZZ

 Cycle 1 - 1<sup>ère</sup> année (né en 2013-2014) : MARDI 17H00 à 18H00 Cycle 1 - 2<sup>ème</sup> année (né en 2012-2013) : JEUDI 17H00 à 18H15 Cycle 1 - 3<sup>ème</sup> année (né en 2010-2011) : MARDI 18H00 à 19H30 Cycle 1 - 4<sup>ème</sup> année (né en 2009) : JEUDI 18H15 à 19H45 Cycle 2 - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (né en 2007-2008) : MARDI 19H30 à 21H00 Cycle 2 - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année : VENDREDI 18H45 à 20H45 Adulte et ados + 16 ans : JEUDI 19H45 à 21H15⇒ L'élève et les parents déclarent avoir pris connaissance des modalités d'inscription et adhèrent au règlement intérieur de l'EIMD (disponible auprès du secrétariat et sur le site internet [www.eimdmvelay.fr](http://www.eimdmvelay.fr)).

✍ SIGNATURE :

Fait à..... le.....2022.

Autorisation à compléter au dos SVP



## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) : ..... (Nom et prénom de l'un des parents)

agissant en qualité de représentant légal de : ..... (Nom de l'élève)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2022. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter l'anonymat de l'élève et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

**Date :** **Signature précédée de la mention manuscrite**  
**« Lu et approuvé, bon pour accord »**

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MAJEURS

Je soussigné(e) : ..... (Nom et prénom de l'élève majeur)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos me concernant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2022. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter mon anonymat et ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

**Date :** **Signature précédée de la mention manuscrite**  
**« Lu et approuvé, bon pour accord »**

*Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données le temps de votre inscription.*

*L'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier. Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron ou le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : EIMD des Marches du Velay/Rochebaron, Délégué à la protection des données, 2 Avenue de Marinéo BP 80 43600 Sainte-Sigolène ou par e-mail : [dpd@eimdmvelay.fr](mailto:dpd@eimdmvelay.fr).*



Ecole Intercommunale  
de Musiques et de Danses  
Marches du Velay - Rochebaron